L'ORP en quelques mots

OBSERVATOIRE DES RUPTURES DE PARCOURS

Les ruptures de parcours remontées dans l'ORP doivent présenter un intérêt pour le collectif, l'enjeu étant, à partir de situations individuelles, d'objectiver des défaillances systémiques :

- **Dysfonctionnements organisationnels**
- **Problématiques plus structurelles** de l'offre de santé

Ce qui ne relève pas d'un signalement de rupture de parcours :

- Les **situations liées à l'absence de consentement** de la personne de recourir aux soins ou à l'accompagnement qui lui sont proposés ;
- Les demande d'appui **urgentes** aux autorités de régulation pour une personne accompagnée sans solution immédiate ;
- Les **évènements indésirables graves ou les réclamations.**

Pour qui ?

Tous professionnels et toutes structures sanitaires, médico-sociales et sociales du territoire Marseille-Aubagne-La Ciotat

Comment ?

Les signalements s'effectuent via **le site internet du DAC 13 Sud** :

https://www.dac13sud.fr/missions/observatoire-rupture-parcours

Traitement des signalements ?

L'ensemble des signalements est **compilé et analysé chaque semaine par le DAC.**

Une **cellule d'analyse** associant le déclarant et les partenaires du cercle de soin peut être mise en œuvre.

Et après ?

Les ruptures font l'objet d'une présentation **une fois par an aux tutelles** afin de les **informer des difficultés territoriales.**

Le DAC 13 Sud contribue à l'amélioration des parcours sur le territoire.

Mieux repérer aujourd'hui, mieux accompagner demain.
Agir ensemble pour éviter les ruptures de parcours.

En cas de doute ou de question : contact@dac13sud.fr

DAC 13 Sud
Dispositif d'appui à la coordination
Marseille - Aubagne - La Ciotat

ENR/ATR/001 V2 OCTOBRE 2026